BULLETIN D'INSCRIPTION SECTION SPORT ET NATURE POUR LA SAISON 2023/2024

Pilotes nés entre 2015 et 2013

Nom du pilote :	Prénom :
L'inscription comprends la licence et l'adhé	ésion et le prêt de matériel
Total : 65 €, réglé	

Jour d'entraînement : Mercredi Après-midi et / ou Samedi matin

Je déclare être informé que :

- Je bénéficie, dans le cadre de ma licence fédérale, des garanties prévues au contrat d'assurance de responsabilité civile souscrit par la F.F.C.V
- La licence ne comprend aucune garantie d'assurance de personne
- Qu'il est de mon intérêt de souscrire, auprès de l'assureur de mon choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels ma pratique sportive ou celle de mon enfant l'exposer

Que votre matériel ne bénéficie d'aucune couverture d'assurance.

REGLEMENT de la section SPORT NATURE

Objectif de la section :

« Découverte du char à voile (passage du niveau 1et 2 et du bord de mer (laisse de mer, pêche à pieds ...) Valeurs transmises : éducation au respect de l'autre et de l'environnement »

Période de fonctionnement : Du 1er septembre au 15 décembre et du 1er février au 30 juin, hors vacances scolaires

Age de l'enfant : enfants nés en année N-10 à N-7

<u>Condition d'accès</u> : - Résider dans la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

- Avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire d'auto-évaluation de santé ou à défaut fournir un certificat médical de non contre- Indication à la pratique du Char à Voile

Nombre de places limité aux premiers inscrits

Jours de pratique: sur programme établi : mercredi après-midi, et samedi matin en fonction des marées.

En cas d'annulation ou de déplacement d'une séance, les jeunes seront avertis par sms

Assiduité : Un minimum d'assiduité est réclamé : un jeune absent à 5 séances consécutives sans motif médical pourra être exclu de la section sans qu'il y ai lieu à remboursement

Encadrement : entraînements encadrés par un moniteur.

Coût d'inscription :

65€ l'année, les prix tiennent compte d'une aide du conseil général, de la DDCS et de la CAB

Equipement: vêtements et chaussures de rechange à prévoir, serviette

Combinaison, casque et gants prêtés (sauf pour les compétiteurs)

Chaussures fermées obligatoires à prévoir.

Fonctionnement:

La section est limitée à 24 jeunes, et 12 chars, les jeunes tourneront avec 1char pour 2 ou 1 char par pers.

Compétition:

Les inscriptions se font sur proposition du responsable course en fonction des places disponibles à chaque course, les parents peuvent être sollicités pour les conduites.

En cas de manque de vent, : d'autres activités pourront être proposées en fonction du temps, si l'activité proposée est le kayak de mer et le pédalo, dans ce cas les jeunes n'ayant pas d'autorisation parentale pour ces activités devront repartir avec leurs parents.

<u>Vestiaires</u>: Les jeunes ne sont pas surveillés avant et après le temps de séance, ni dans les espaces de vestiaires, nous recommandons aux parents d'amener les enfants déjà équipés.

Horaires: Les enfants arrivés en retard devront être emmenés sur la plage par les parents, le moniteur pourra le refuser si cela perturbe fortement la séance

Signature du responsable	Avec la mention « lu et approuvé »

BULLETIN D'ADHESION AU CLUB POUR LA SAISON 2023-2024 C.V.B

Nom:							
Code Postal :							
Email du pilote :	@						
Email du parents :	@						
1er contact portable : 06 / 2ème contact portable : 06 / 3ème contact :		□ Mère	□ Père	☐ pilote ☐ pilote ☐ pilote			
Problème de santé ou allergies que vous souhaitez communiquer :							
Adhésion : 20 € compris dans l'inscription annuelle							
Je déclare avoir pris connaissance - du règlement intérieur du cvb (téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement) et du règlement spécifique de la section dans laquelle vous vous êtes inscrite. - du questionnaire d'auto-évaluation de santé_(téléchargeable sur le site du cvb dans l'espace téléchargement) - du fait que ma licence ne me couvre qu'en responsabilité civile, il est donc fortement conseillé de souscrire à une assurance individuel accident (ex : garantie des accidents de la vie) Date et signature du tuteur légal, précédé de la mention « lu et approuvé » :							
	Austoni		talaa				
		isations pa					
Je soussigné,	tuteur lé	gal de					
de la section dans laque le faire respecter par me - du questionnaire d'aut - du fait que ma licence	du cvb (téléchargeable su elle vous vous êtes inscrite	, <i>n</i> otamment : éléchargeable oonsabilité ci	sur la surveillar e sur le site du vile, il est donc	nce des mineurs e			
diverses de remplaceme	ainsi que toutes les activit ent et l'autorise mon enfan déplacements organisés p	t à pratiquer e	en autonomie le	char à voile si so	on niveau lui permet		
- <u>Être photographié ou filmé</u> dans le cadre des activités sportives proposées par le club (pour la promotion ou l'affichage)							
Autorise le club - <u>à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'accident</u> , en cas d'hospitalisation, je souhaite que mon enfant soit							
transporté à l'Hôpital à la Clinique (barrer la mention inutile).							
Autorise ou n'autorise pas	mon enfant à traverser	seul la route,	à aller et venir	dans la base sans	s surveillance		
	Date et signature du t	uteur légal, p	récédé de la n	nention « lu et ap	pprouvé » :		